

ATTESTATION DE TRANSPORT - MOUVEMENT BOVINS

N° Cheptel : Nom du détenteur :

Portable : Date de départ des bovins :/...../.....

Nom du transporteur :

Commune de départ des bovins : Commune d'arrivée des bovins :

Liste des animaux transportés (ou tous autres listes agrafées à cette attestation)

	N° National du bovin		N° National du bovin		N° National du bovin
1		21		41	
2		22		42	
3		23		43	
4		24		44	
5		25		45	
6		26		46	
7		27		47	
8		28		48	
9		29		49	
10		30		50	
11		31		51	
12		32		52	
13		33		53	
14		34		54	
15		35		55	
16		36		56	
17		37		57	
18		38		58	
19		39		59	
20		40		60	



Rappel sur la biosécurité :

- Traitement des animaux avec des insecticides ou des répulsifs. L'utilisation d'aérosols ou de sprays permet de cibler les zones d'attaques préférentielles des stomoxes et des taons (Bas de flancs, abdomen, pattes),
- Avant le transport : nettoyage / désinfection / désinsectisation complets conformément aux recommandations en vigueur.

A

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le.....

Signature :

Document à utiliser lors de chaque transport d'animaux et à conserver dans le registre d'élevage pendant 5 ans.